

# Guide d'Utilisateur 2007



**FONDS SPÉCIAL DU MÉCANISME  
DE FINANCEMENT  
DE LA PRÉPARATION DES PROJETS  
D'INFRASTRUCTURE DU NEPAD  
(FFPI-NEPAD)**

**FONDS SPÉCIALX**



*Centrale thermique d'Azito, Côte d'Ivoire*



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	
1.1	Contexte	5
1.2	Objectif du Fonds Spécial FFPI-NEPAD	6
<b>2</b>	<b>Champ d'application du Fonds de préparation des projets</b>	
2.1	Objectifs du Fonds Spécial FFPI-NEPAD	7
2.2	Champ des activités à financer au titre du Fonds Spécial FFPI-NEPAD	8
<b>3</b>	<b>Modalité de mise en œuvre du Fonds FFPI-NEPAD</b>	
3.1	Eligibilité	12
3.2	Contribution des bénéficiaires	12
3.3	Acquisition des biens et services	13
3.4	Modalités de financement	13
3.5	Plafond des dons, responsabilité d'approbation et décaissement	13
3.6	Suspension des décaissements	14
<b>4</b>	<b>Traitement des Dons du Fonds FFPI-NEPAD</b>	
4.1	Conditions d'approbation des Dons au titre du Fonds FFPI-NEPAD	15
4.2	Processus de revue	16
4.3	Approbations du don	16
4.4	Signature de la lettre d'accord	16
4.5	Entrée en vigueur du Don	17
<b>5</b>	<b>Rapports et Audit du Don</b>	
5.1	Rapports	17
5.2	Audit du projet	17
5.3	Mesure des résultats de la performance	17

## Sigles et abréviations

BAD	Banque africaine de développement
CAD	Dollar canadien
CER	Communauté économique régionale
CIDA	Agence canadienne de développement international
EU	Etats Unis
FCA	Fonds canadien pour l'Afrique
IPPF	Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructure
MIP	Mémorandum d'information sur le projet
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
PACT	Plan d'action à court terme
PMR	Pays membre régional
PPP	Partenariat public-privé
TIC	Technologies de l'information et de la communication



*Réhabilitation du barrage et des petites exploitations agricoles de Massingir, Mozambique*

## INTRODUCTION

### 1.1. Contexte

1.1.1. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a retenu l'infrastructure comme étant l'un des principaux paramètres de mesure de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté en Afrique. L'état actuel de l'infrastructure et l'écart entre l'Afrique et les pays développés dans ce domaine freinent considérablement la production ainsi que l'amélioration de la productivité et de la compétitivité sur le continent. À moins de subvenir à ses besoins en matière d'infrastructure, l'Afrique ne sera jamais compétitive sur le marché mondial. En juin 2002, au sommet du G8 à Kananaskis, le Premier ministre canadien a présenté les engagements du Canada en faveur du Plan d'action pour l'Afrique ainsi que la réponse du G8 au NEPAD, notamment les initiatives en faveur du développement de l'infrastructure.

1.1.2. La Banque africaine de développement (BAD) s'est vue confier le rôle de chef de file pour ce qui est du soutien intellectuel et technique à apporter au Comité de pilotage du NEPAD pour le développement de l'infrastructure. À ce titre, la Banque a formulé un programme visant à élaborer rapidement des projets d'infrastructure nécessaires à l'accélération de l'intégration économique sous-régionale et continentale. Le Plan d'action à court terme (PACT) pour l'infrastructure du NEPAD qui en a résulté, est le socle sur lequel repose le Fonds canadien pour l'Afrique (FCA) qui soutient la création, au sein de la Banque, du fonds de préparation des projets d'infrastructure au titre du NEPAD (FPPI-NEPAD).

1.1.3. Le Fonds de préparation des projets d'infrastructure au titre du NEPAD a pour mission d'aider les pays africains, les communautés économiques régionales (CER) et les institutions connexes, à préparer des projets et programmes d'infrastructure régionaux de haute qualité et viables, de dégager un consensus et de nouer des partenariats en vue de leur mise en œuvre dans l'objectif de réduire, à long terme, la marginalisation économique de l'Afrique, en assurant le développement et l'intégration économiques durables de la région à travers la coopération entre pays africains, donateurs et secteur privé.

### 1.2. Objet du Fonds spécial FPPI-NEPAD

Le Fonds spécial FPPI-NEPAD a pour objet d'aider les pays africains, les CER et les institutions apparentées s'occupant du développement de l'infrastructure à préparer des projets d'infrastructure régionale/continentale de bonne qualité et viables, propres à attirer des financements publics et privés pour réaliser les



objectifs du NEPAD. Le Fonds devrait en outre contribuer à l'instauration d'un environnement propice à la participation du secteur privé au développement des infrastructures et au financement des actions de renforcement des capacités ciblées, afin de consolider la viabilité des infrastructures qui existent déjà sur le continent et de celles envisagées en vue de la réalisation des objectifs du NEPAD. Les secteurs susceptibles de bénéficier des ressources du Fonds sont les suivants : technologies de l'information et de la communication (TIC), transport, énergie et gestion des ressources en eau.

## 2. DEMANDE DU FONDS SPECIAL DE PREPARATION DE PROJETS

### 2.1. Objectif du Fond Spécial FPPI-NEPAD

2.1.1. L'objectif du Fonds Spécial FPPI-NEPAD est d'aider les pays africains, les communautés économiques régionales (CER), les agences spécialisées de développement de l'infrastructure et les institutions connexes, à formuler des projets d'infrastructure régionaux de haute qualité et viables, dans les secteurs suivants, prêts à solliciter un financement auprès de bailleurs de fonds publics et privés : énergie, eau, transports et technologie de l'information et des communications.

2.1.2. Par sa conception, le Fonds FPPI-NEPAD jouera un rôle distinct dans le financement des activités associées à la préparation de projets régionaux, y compris les missions, les services consultatifs, les études, l'assistance technique ainsi que les ateliers et les séminaires. Il s'intéresse en priorité et de toute urgence aux activités de préparation des projets des pays membres régionaux et des communautés économiques régionales (PMR/CER) qui présentent les meilleures chances d'aboutir à des projets d'infrastructure régionaux viables, pouvant facilement bénéficier de financements publics et/ou privés.

2.1.3. Le Fonds FPPI-NEPAD va améliorer la qualité des programmes et projets d'intégration régionale préparés par les PMR, les CER et les agences régionales et continentales, spécialisées dans le développement de l'infrastructure à travers les actions suivantes :

- a) promotion de projets et programmes d'infrastructure de qualité, destinés à promouvoir l'intégration régionale et susceptibles d'être financés par les secteurs privé et public ;



- b) Octroi de dons pour accélérer la préparation de projets et programmes d'infrastructure prioritaires, destinés à promouvoir l'intégration régionale qui ont les meilleures chances d'être exécutés par le gouvernement et les organismes bénéficiaires et/ou d'attirer des financements publics et privés ;
- c) Promotion de l'appropriation et de la participation à la préparation des projets, mesures nécessaires à la mise au point de projets de qualité, susceptibles d'attirer des financements publics et/ou privés ;
- d) Accès aux fonds, décaissement rapide des fonds induit par la demande, face à l'évolution des programmes d'investissement des PMR, des CER et des agences spécialisées dans le développement de l'infrastructure;
- e) soutenir la création d'un environnement propice à la participation du secteur privé au développement des infrastructures et appuyer les initiatives de renforcement des capacités de développement de l'infrastructure, en ce qui concerne notamment les ouvrages /investissements existants ou envisagés.

## 2.2. Champ des activités à financer au titre du fonds Spécial FPPI-NEPAD

### 2.2.1. Domaines d'activité susceptibles d'être financés par le Fonds spécial FPPI-NEPAD

Les activités pouvant bénéficier des ressources du mécanisme sont les suivantes: services consultatifs, études, assistance technique, ateliers et séminaires et, plus généralement, toute activité à caractère consultatif, technique ou opérationnel en rapport avec la préparation de projets et programmes d'infrastructure dans le cadre du NEPAD.

Les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD serviront en priorité à financer les activités prévues dans les cycles de projet et celles visant à promouvoir un environnement susceptible d'assurer la viabilité des infrastructures et la participation du secteur privé. Cela étant, les actions ciblées de renforcement des capacités, axées sur le renforcement des capacités institutionnelles en vue de la promotion et de la préservation d'un environnement favorable, propice au développement des infrastructures, pourront bénéficier des ressources du Fonds.



### 2.2.1 *Cycle de Projet:*

Les activités faisant partie du cycle du projet sont les services conseils et l'assistance techniques pour l'analyse des projets et la préparation d'ébauches de projet, l'examen et la révision des demandes de projet, les analyses d'impacts environnementaux et sociaux. L'FPPI-NEPAD financera les activités prévues dans la première partie du cycle du projet s'il est assuré que sa contribution permettra de concevoir et de préparer des projets viables susceptibles de bénéficier de concours financier.

### 2.2.2 *Activités de promotion d'un environnement favorable*

Il s'agit des activités visant à soutenir les programmes axés sur l'amélioration d'un environnement propice à la prestation des services liés au développement des infrastructures, notamment la facilitation d'un consensus pour l'adoption de réformes politiques, réglementaires et institutionnelles appropriées; l'identification, la promotion et la diffusion des meilleures pratiques en matière de construction et de financement de l'infrastructure.

### 2.2.3 *Etudes*

Les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD serviront à réaliser de nouvelles études, des études de pré faisabilité et de faisabilité, à actualiser les analyses existantes ou entreprendre de nouvelles sur les études, les études de pré faisabilité, l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux, les études techniques et autres études connexes, afin d'améliorer la qualité des projets et d'augmenter leurs chances de bénéficier d'un concours pour la construction/le financement d'infrastructures. Le Fonds spécial FPPI-NEPAD servira aussi à l'analyse des données de référence, la conception technique et la révision d'études de préparation de projets, jugées incomplètes ou nécessitant une actualisation.

### 2.2.4 *Services de Conseil*

Les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD financeront les services de conseil requis dans le cadre du développement des infrastructures. Il s'agit notamment des activités qui permettent d'évaluer les opportunités clés de partenariats public-privé et dont la préparation et l'exécution requièrent une assistance limitée et ponctuelle. Il s'agit en outre des conseils sur les options de partenariat public-privé, notamment les concessions ; des activités de consultation, de l'analyse des transactions, de la structuration des projets, des options/formes de mobilisation des ressources, etc. Les services de facilitation dans l'ensemble des secteurs ayant un lien avec l'infrastructure, notamment le secteur du transport, peuvent bénéficier des ressources de l'FPPI-NEPAD.



### 2.2.5 Services préalables au marché, comme la préparation et la révision des dossiers d'appel d'offres

Le Fonds spécial FPPI-NEPAD servira à financer le coût des services de consultants requis pour assurer la préparation ou la révision de la conception technique et des dossiers d'appel d'offres, ainsi que le traitement et l'évaluation des soumissions avant le démarrage des activités de construction.

### 2.2.6 Assistance Technique

Les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD peuvent servir à financer les processus participatifs d'élaboration et de conception des projets. C'est ainsi que l'assistance technique et les coûts de conception et d'organisation des ateliers, séminaires et conférences auxquels sont associés les partenaires du projet ciblé peuvent être financés par le mécanisme. Les dons du Fonds peuvent aussi financer d'autres activités spécifiques au projet ciblé et qui n'auraient pas été envisagées, si des justifications suffisantes et satisfaisantes sont fournies au Fonds spécial.

### 2.2.7 Renforcement de Capacités

Les ressources du Fonds spécial peuvent aussi servir à financer des programmes cibles de renforcement des capacités des PMR, des CER et des institutions de développement spécialisées dans l'infrastructure, notamment ceux liés aux activités visées dans les paragraphes 2.2.1 – 2.2.6 plus haut. Les activités classiques de renforcement des capacités (c'est-à-dire celles qui ne sont pas spécifiques à un projet donné, les processus et activités identifiés et visées dans les sections 2.2.1 à 2.2.6 des présentes directives) ne seront pas financées par le Fonds.

## 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU FONDS SPÉCIAL FPPI-NEPAD

### 3.1. Eligibilité

Tous les PMR du Groupe de la Banque peuvent bénéficier des ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD si l'activité proposée vise à soutenir le développement régional des infrastructures des secteurs de l'énergie, du transport, des ressources en eau et des TIC. Les CER et les institutions régionales/continentales spécialisées dans le domaine du développement de l'infrastructure peuvent également bénéficier des ressources du Fonds spécial pour des projets se rapportant à ces secteurs. Le Fonds étant un mécanisme proactif régi par la demande, les dons seront approuvés sur la base de besoins exprimés et identifiés. Cependant, des mesures appropriées seront prises en vue d'éviter des déséquilibres notoires dans les ressources qui seront approuvées en faveur des diverses régions.



Les projets promus uniquement par les organisations du secteur privé ne pourront bénéficier des dons du Fonds spécial FPPI-NEPAD. Cependant, les projets proposés par ces organisations et prévoyant la participation du secteur public (en partenariat public-privé (PPP), ainsi que les projets PPP initiés par les PMR, les CER et les institutions spécialisées seront éligibles.

La politique de sanctions du Groupe de la Banque ne s'applique pas au Fonds spécial FPPI-NEPAD.

### 3.2. Contribution des Bénéficiaires

Les dons de l'FPPI-NEPAD serviront à financer les éléments liés aux coûts en devises et aux coûts locaux. Cependant, afin d'assurer l'engagement et l'appropriation par les destinataires/bénéficiaires, la Banque accordera une attention particulière aux mesures pertinentes que prendront ces derniers à leur propre niveau. Ils devront apporter une contribution correspondant au moins à 5 % du coût total des activités préparatoires.

### 3.3. Acquisition de biens et services

L'acquisition des biens et services dans le cadre du Fonds spécial FPPI -NEPAD se fera conformément aux Règles de procédure pour l'utilisation des consultants et aux Règles de procédure pour l'acquisition des biens et services du Groupe de la Banque. Les activités de passation des marchés seront limitées aux pays membres du Groupe de la Banque ainsi qu'aux états donateurs ou états des institutions de financement membres/contributeurs au Fonds spécial, non membres de la Banque.

### 3.4. Modalités de financement

Les dons du Fonds spécial FPPI-NEPAD seront accordés exclusivement aux gouvernements des PMR, aux CER ou aux institutions spécialisées dans le développement et la réalisation d'infrastructures, en vue de les aider dans la préparation de projets, de promouvoir l'établissement d'un consensus et d'entreprendre d'autres activités jugées nécessaires pour faire avancer le processus de mise en place des infrastructures régionales en Afrique. Ces dons sont, à priori, non remboursables.



### 3.5. Plafond des dons, responsabilité d'approbation et décaissement

#### 3.5.1. Plafond des dons

Le montant des dons du Fonds spécial FPPI-NEPAD destinés au financement de diverses activités préparatoires est fixé à 20 000 dollars au minimum et plafonné à 2 000 000 de dollars.

#### 3.5.2. Responsabilité d'approbation des dons

Le Fond spécial FPP-NEPAD est un fond proactif, régi par la demande facilement accessible, à décaissement rapide dont les ressources sont utilisées pour le financement des activités de préparation du projet/programme. Les dons ne dépassant 500,000 dollars EU sont approuvés par le Directeur en charge du département NEPAD. Les dons se situant 500,000 et 1,000 000 dollars EU sont approuvés par le Vice Président en charge de NEPAD tandis que les dons de plus d'un million dollars (EU) sont approuvés par le Président de la Banque.

#### 3.5.3. Décaissements

Les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD seront décaissées par la voie d'un compte spécial domicilié auprès d'une Banque jugée acceptable pour le Fonds. Pour permettre un contrôle financier effectif, les ressources allouées par le Fonds spécial à un projet donné seront versées par tranches sur un compte spécial et ce, au regard des pièces justificatives fournies par le bénéficiaire, lesquelles seront accompagnées de l'état des dépenses et de l'état d'avancement des activités. La procédure de paiement direct sera appliquée si un accord est conclu à cet effet avec le bénéficiaire au moment de l'approbation et si le montant du don n'excède pas 20 000 USD.

Le premier décaissement sera assorti d'un délai au-delà duquel le don sera annulé. Ledit délai sera fixé à la suite de discussions qui seront organisées avec les promoteurs, les pays, les CER et les institutions spécialisées dans le développement des infrastructures, au moment de l'évaluation du projet.

### 3.6. Suspension des Décaissements

Le décaissement des ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD peut être suspendu si la Banque est convaincue que les montants retirés ne sont pas utilisés conformément au but ou principes convenus. Le Fonds prendra ensuite les mesures nécessaires pour recouvrer les fonds détournés par le bénéficiaire.



## 4. TRAITEMENT DES DONNS DU FONDS FFPI-NEPAD

### 4.1. Conditions requises pour les propositions au titre du Fonds FFPI-NEPAD

4.1.1. Les demandes d'utilisation des ressources du Fonds FFPI—NEPAD seront soumises par les gouvernements intéressés par les projets et programmes multinationaux proposés, les communautés économiques régionales ou les agences régionales et continentales spécialisées dans le développement de l'infrastructure. Ces propositions doivent mentionner clairement les points suivants :

- objectifs, description et justification économique du projet/programme ;
- détail des activités préparatoires devant être financées sur les ressources du don du Fonds spécial ;
- termes de référence (TDR) ;
- budget prévisionnel détaillé ;
- calendrier d'exécution de l'activité préparatoire – démarrage et achèvement ;
- brève présentation des capacités de l'organe d'exécution qui sera chargé de la mise en œuvre ou de la coordination des activités préparatoires ;
- engagement de veiller à ce que les activités préparatoires débouchent sur l'élaboration de projets/programmes prioritaires ou ayant toutes les chances de l'être.

4.1.2. Dès réception de la demande, le fonctionnaire responsable entreprendra une étude documentaire en vue de déterminer la viabilité éventuelle du projet/programme proposé. Si la viabilité est confirmée, une mission de validation sera entreprise, le cas échéant, auprès du/des PMR, CER ou institution spécialisée demanderesse en vue de discuter de l'ensemble des questions liées aux activités préparatoires, aux capacités d'exécution, aux chronogrammes de mise en œuvre et autres questions clés indispensables pour assurer l'utilisation efficace des ressources du don. Ensuite, un mémorandum pour l'utilisation des ressources du don du Fonds spécial FFPI-NEPAD au titre des activités préparatoires relatives au projet, à l'étude ou au programme, sera élaboré pour examen et approbation.

### 4.2. Processus de Revue

Pour assurer la transparence et améliorer la qualité en amont, toutes les propositions de Don doivent faire l'objet de revues internes avant sa présentation pour approbation.



#### 4.3. Approbation du Don

Tous les dons octroyés au titre du Fonds spécial FPPI-NEPAD seront approuvés conformément aux pouvoirs d'approbation stipulés au paragraphe 3.5.2.

#### 4.4. Signature de la L'Accord de Don

Une fois le Don approuvé, le responsable en charge s'occupera des arrangements nécessaires en vue de la signature formelle de l'Accord de Don. Le délai maximal de signature de l'Accord de Don est de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date d'approbation.

#### 4.5. Entrée en vigueur du don

Le Don entrera en vigueur à la date de son contre signature par le Vice-président responsable des activités du NEPAD à la Banque.

### 5. RAPPORTS ET AUDIT DU DON

#### 5.1. Rapports

Le bénéficiaire soumettra à la Banque des rapports trimestriels sur l'exécution des activités préparatoires financées par les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD. En outre, un rapport final sera soumis par le bénéficiaire dès l'achèvement de l'activité ou du projet.

#### 5.2. Audit du Don

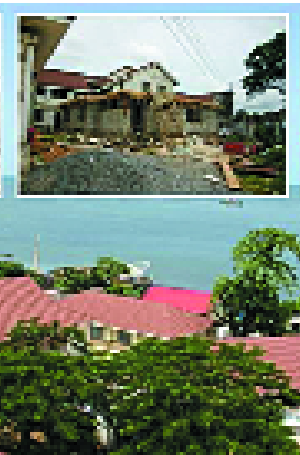
Au terme de l'activité préparatoire, les ressources mobilisées au titre du Don du Fonds spécial FPPI-NEPAD feront l'objet d'audit par un cabinet externe indépendant juge acceptable pour la Banque. Le coût des services d'audit sera intégré au budget prévisionnel de chaque projet approuvé.

### 5.3. Contacts et Information

Toutes requêtes au titre du Fonds FFPI-NEPAD doivent être adressées à : **M. Mandla Gantsho, Vice-président** des opérations, de l'infrastructure, du secteur privé, de l'intégration régionale et du commerce. Groupe de la Banque africaine de développement, rue du Ghana, Tunis-Belvédère, B.P.323, Tunis, TUNISIE.



*Chantier naval de Mindelo*



Pour plus d'informations et de précisions, veuillez vous adresser au:

Département du **NEPAD**, de l'intégration régionale et du commerce  
Groupe de la Banque africaine de développement  
Rue du Ghana, Tunis, Belvédère

BP 323, Tunis, TUNISIE

Tél. : +216 71 10 3077

Fax : +216 71 332 694

Web : [www.afdb.org](http://www.afdb.org)

### **ATTENTION**

#### **Mlle Rosalind Thomas**

Directrice,

Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce

E-mail: [thomas@afdb.org](mailto:thomas@afdb.org)

#### **M. Ini J. Urua**

6 Chef de division 6 NEPAD

Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce

E-mail: [u.ini@afdb.org](mailto:u.ini@afdb.org)

#### **M. Mike Salawou**

Coordonnateur de projet, FPPI-NEPAD

Département du NEPAD, de l'intégration régionale et du commerce

E-mail: [m.salawou@afdb.org](mailto:m.salawou@afdb.org)

**Fonds spécial du Mécanisme de financement de la préparation des projets  
d'infrastructure du NEPAD (Fonds spécial FPPI-NEPAD)**

**Demande d'un concours financier du Fonds spécial FPPI-NEPAD**

**(à remplir par l'Institution/le Bénéficiaire demandeur)**

**Organisation sollicitant le concours du Fonds spécial FPPI-NEPAD**

Organisation:		
Adresse:		
Personne à contacter:		Titre:
Téléphone:	Fax:	Email:

**B. Résumé de demande**

**1. Zone géographique de l'activité proposée : *Veillez cocher les cases appropriées***

Région(s) concernée(s)			
<input type="checkbox"/>	Afrique de l'Est	<input type="checkbox"/>	Afrique centrale
<input type="checkbox"/>	Afrique de l'Ouest	<input type="checkbox"/>	Afrique australe
<input type="checkbox"/>	Afrique du Nord	<input type="checkbox"/>	Initiative continentale

**2. Secteur concerné par l'activité proposée: *Cocher toutes les cases pertinentes***

<input type="checkbox"/>	Secteur du transport	<input type="checkbox"/>	Routes	<input type="checkbox"/>	Maritime
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Aviation	<input type="checkbox"/>	Ferroviaire
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Multimodal	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Secteur de l'énergie	<input type="checkbox"/>	Production	<input type="checkbox"/>	Transmission
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Distribution	<input type="checkbox"/>	Renouvellement de l'énergie
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Rendement énergétique	<input type="checkbox"/>	Pétrole/Gaz
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	électricité	<input type="checkbox"/>	Routes
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	TIC	<input type="checkbox"/>	Télécommunications	<input type="checkbox"/>	TI
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	Eau	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	



**3. Résultats attendus:** (par ex., études, ateliers et séminaires, assistance technique, etc.)

--

**4. Activité proposée :** Cocher la case décrivant la nature première de l'activité proposée (P) et, le cas échéant, la/les case(s) correspondant aux natures secondaires (S).

Cocher les cases pertinentes		
	<input type="checkbox"/>	Préparation de projet: Appui à la conception technique et à la mise en œuvre des projets de construction et/ou d'activités particulièrement requises pour préparer le projet en vue de la recherche de ressources financières publiques/privées.
	<input type="checkbox"/>	Mise à jour de la conception technique du projet et/ou préparation des documents d'appel d'offres
	<input type="checkbox"/>	Révision/actualisation des études de faisabilité
	<input type="checkbox"/>	Activités de promotion du projet
	<input type="checkbox"/>	Préparation des documents de transaction pour les PPP
	<input type="checkbox"/>	Analyse et documents financiers/techniques
	<input type="checkbox"/>	Analyse préalable des marchés, études et documentation
	<input type="checkbox"/>	Actualisation des enquêtes techniques/financières en vue d'établir la viabilité du projet
	<input type="checkbox"/>	Stratégies de développement des infrastructures: études visant à approfondir les stratégies en matière d'infrastructures, pour une région donnée. Ateliers et séminaires:
	<input type="checkbox"/>	Ateliers et séminaires visant à promouvoir un consensus entre les partenaires en vue de l'adoption de réformes politiques, réglementaires et institutionnelles appropriées.
	<input type="checkbox"/>	Réformes politiques, réglementaires et institutionnelles appropriées: Assistance technique en vue de la conception et de la mise en œuvre de réformes spécifiques, notamment études et élaboration d'instruments.
	<input type="checkbox"/>	Renforcement des capacités: Activités visant à renforcer les capacités en matière de conception technique et d'exécution des projets et programmes d'infrastructure.
	<input type="checkbox"/>	Diffusion des pratiques exemplaires: Activités visant à faciliter l'identification, la promotion et la diffusion des meilleures pratiques en matière de développement, de réalisation et de gestion d'infrastructures.

---

**C. Détails de la demande****5. Résumé de l'activité proposée :**

*Décrire brièvement l'activité faisant spécifiquement l'objet de la demande de ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD. Prière de joindre tous les documents susceptibles d'appuyer la demande (termes de référence, note de conception, etc.).*

**6. Objectifs clés de l'activité:**

*Résumé des objectifs clés et spécifiques de l'activité proposée et envisagée, des principaux indicateurs de mesure des progrès et de la réussite de l'activité.*

**7. Conformité avec le Programme d'infrastructure du NEPAD:**

*Brève description de la manière dont l'activité proposée contribuera à la promotion du programme d'infrastructure du NEPAD.*

**8. Raison de la demande d'un concours financier de la part du Fonds spécial FPPI-NEPAD :**

*Préciser si des ressources sont disponibles pour l'activité envisagée ou si elles sont recherchées auprès d'autres sources (prêts auprès d'institutions financières internationales, dons auprès d'autres programmes, ressources publiques propres, etc.). Dans l'affirmative, donner les raisons qui sous-tendent la demande d'un concours financier auprès du Fonds spécial.*



**9. Approbation par les CER et/ou les gouvernements concernés :**

*Les ressources du Fonds spécial FPPI-NEPAD ne peuvent être mobilisées que si l'activité envisagée est approuvée par la/les CER respectif(s) et par le Secrétariat du NEPAD. L'accord des pays concernés peut, dans certains cas, être exigé.*

Nom du fonctionnaire responsable :		
Titre :		
CER/Ministère (s'il l'activité concerne un pays):		Secrétariat du NEPAD:
Tél.:	Fax:	Email:

**10. Questions environnementales et sociales:**

*Décrire les mesures prises en vue d'atténuer les impacts environnementaux/sociaux si l'activité proposée devait avoir des incidences environnementales et sociales.*

PLAN D'EXÉCUTION ET DE FINANCEMENT

**11. Modalités de mise en œuvre :**

*Brève description du cadre d'exécution du programme : (Comment sera-t-il mis en œuvre, quel sera l'organe d'exécution, de quelles capacités dispose-t-il, etc.).*

**12. Calendrier d'exécution :**

*Préciser les dates de démarrage et d'achèvement, ainsi que les principales étapes de l'activité*

**13. Plan de financement :** *Présenter un résumé du plan de financement des principales composantes (le budget détaillé présentera en détail les différentes composantes).*

Principales composantes	FPPI-NEPAD - *	Autres sources de financement		Coût total
Source Services de consultants (honoraires, voyage, indemnités de subsistance)				
Coût de supervision par l'équipe spéciale (honoraires, voyage, indemnités de subsistance)				
Coûts de diffusion (traduction, édition, publication, etc.).				
Logistique (ateliers, salles de conférence, etc.)				
Autres				
Total Financement/Coûts				

\*La devise du don et des décaissements sera celle approuvée par le Comité de surveillance des Comptes FPPI-NEPAD.

## **E. INFORMATIONS ET DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRES**

### **14. Information:**

*Fournir tout complément d'information susceptible de faciliter l'examen de la demande (par ex. les activités connexes éventuelles ; les activités de suivi envisagées ; etc.)*

--

### **15. Documents d'appui :**

*Mentionner tous les documents d'appui, y compris, le cas échéant, les lettres d'approbation par le gouvernement, les termes de référence et le budget détaillé.*

Documents d'appui	Date et forme de la transmission au NEPAD/à la BAD

**Fonds spécial du Mécanisme de financement de la préparation des projets  
d'infrastructure du NEPAD (Fonds spécial FPPI-NEPAD)  
STRUCTURE DU MÉMORANDUM pour la demande de ressources du Fonds spécial  
FPPI-NEPAD**



1. Introduction
  - 1.1 Justification
  - 1.2 Objectifs du projet/de l'étude ou du programme
  - 1.3 Raisons de la demande d'un concours financier de la part du Fonds spécial FPPI-NEPAD
    - N'existe-t-il pas d'autres sources de financement pour les activités préparatoires?
    - Quelles sont les chances de voir les activités déboucher sur un projet?
    - Quels sont les justifications et le bien-fondé du projet/étude/programme ciblé ?
2. Description du projet
  - 2.1 Description des activités préparatoires faisant l'objet de la demande de don
  - 2.2 Description des résultats attendus et leurs liens par rapport au projet ou programme ciblé (le cas échéant)
3. Budget prévisionnel des activités préparatoires
  - 3.1 Coûts estimatifs détaillés (coûts en devises et coûts en monnaie locale)
  - 3.2 Plan de financement
  - 3.3 Budget prévisionnel par composante
4. Mode de passation des marchés de services et biens faisant l'objet de restriction (le cas échéant)
  - 4.1 Mode de passation des marchés de services
  - 4.2 Mode de passation des marchés de biens
5. Calendrier d'exécution
6. Dispositions en matière de financement (devront faire l'objet de discussion et d'accord avec le Gouvernement/bénéficiaire)
  - 6.1 Plan de financement
  - 6.2 Suspension des décaissements des ressources des dons PPF
  - 6.3 Lettre d'entente et annexes pertinentes:
    - buts, conditions générales des dons;
    - compte de dépôt spécial;
    - dispositions financières applicables aux dons du Fonds spécial FPPI-NEPAD
7. Conclusions et recommandations à soumettre à la Banque, pour examen
  - 7.1 Conclusions
  - 7.2 Recommandations

## 8. Annexes:

- 1) Preuve de l'engagement à mettre en œuvre le projet ou programme ciblé, présentée sous la forme d'un document dûment signé par la personne compétente.
- 2) Projet de lettre d'approbation du don, dûment autorisé par le Directeur en charge du NEPAD
- 3) Autres annexes pertinentes, y compris des cartes, etc.

N.B Le Mémoire relatif à la demande d'un concours financier de la part du Fonds spécial FPPI-NEPAD ne devra pas excéder 15 pages, annexes comprises.



*Réhabilitation de route nationale (RN 1 bis), Madagascar*